

L'équipe de **France Services** vous présente tous ses meilleurs vœux pour 2023 à vous et à vos proches.

La **France Services** de Corrèze aide les usagers dans leurs démarches administratives, travaille avec des différents partenaires :

- **CAF**, (dossier APL, prime activité),
- **CPAM**, (dossier pension invalidité, arrêt maladie, carte vitale, création compte AMELI),
- **CARSAT**, (dossier retraite),
- **MSA**, (dossier retraite, APL),
- **DGFIP**, (déclaration impôt),
- **Pôle Emploi** (Inscription, actualisation),
- **Ministère de l'Intérieur** (permis de conduire, carte nationale d'identité, carte grise ...),
- **La Poste**,
- **La Justice**

Diverses permanences :

- U D A F (Union Départementale des Associations Familiales)

- ▶ tous les mardis matins de 10 h à 12 h.
- ▶ un(e) conseiller(e) de l'UDAF, vous répondra à toutes vos questions de budget, vous recevra dans un bureau confidentiel.
- ▶ le (a) conseiller(e) "point conseil budget" est là pour répondre à vos questions d'argent, de banque, de budget et trouver si besoin, avec vous, les solutions lorsque vous traversez une situation financière difficile.
 - **un lieu** ouvert à tous, quels que soient vos revenus
 - **un expert** à votre écoute
 - **des conseils** confidentiels, gratuits et personnalisés

- Permanence d'un juriste,

☞ un jeudi par mois de 09 h à 12 h, vous serez reçu dans un bureau confidentiel

☞ une permanence juridique physique assurée par un juriste de l'Association CIDFF du Limousin LLOSA Claire pour des problèmes

- Conflits de voisinage (Bornage, haie, copropriété...)
- Succession (renonciation à succession, conflit d'indivision...)
- Travail, logement (litige employeur/salarié ou bailleur/locataire...)
- Finance (Crédit à la consommation, surendettement, saisie sur salaire...)
- Droit des personnes et de la famille (divorce, séparation, garde d'enfant, pension alimentaire, violences conjugales, protection des personnes vulnérables, tutelle, curatelle, habilitation familiale...)
- Aide juridictionnelle (Assistance dans vos démarches pour obtenir la représentation gratuite d'un avocat...)

Dates des permanences : 23 février 2023
23 mars 2023
27 avril 2023

25 mai 2023
22 juin 2023
27 juillet 2023

- Permanence du conciliateur de justice

- 2ème jeudi de chaque mois


Les conciliateurs sont des auxiliaires de justice, dépendant du Ministère de Justice ; la conciliation est obligatoire pour tous les litiges inférieurs à 5000 euros et pour tous les conflits de voisinage. Les litiges avec les administrations et les affaires familiales n'entrent pas dans le champ d'actions des conciliateurs.

Il faut prendre RDV auprès de France Services de Corrèze place de la Mairie 19800 CORREZE au 05 55 20 35 78 ou correze-19@france-services.gouv.fr

Depuis début janvier 2023, un **conseil numérique** est au bureau de poste de Corrèze pour accompagner les usagers vers l'autonomie (téléphone portable, ordinateur, tablette.....)

Philippe SERVANIN : 07 85 55 32 93

Place de la Mairie 19800 CORREZE

 05 55 20 35 78

 correze-19@france-services.gouv.fr